

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Activités sportives outdoor Your Sport Adventure en relation avec ses partenaires.

Vous venez de réserver votre activité sportive. Nous nous rapprochons de nos partenaires pour répondre à votre demande. Nous accèderons à toute demande relative à des activités sportives et outdoor encadrées telles que :

- Le ski / snowboard
- Ski de randonnée
- Randonnée Vélo / E-bike
- Randonnée pédestre
- Golf
- Tennis
- ...

Liste non-exhaustive.

1) Règlement et confirmation de réservation

À la suite de votre réservation, nous accusons réception de votre demande et organisons l'activité. Une facture vous sera envoyée et une preuve de paiement vous sera demandée afin de vous faire parvenir la confirmation définitive et détaillée de votre activité par e-mail. Sans justificatif, la réservation sera considérée comme non-enregistrée.

Cette confirmation doit être conservée précieusement jusqu'à votre arrivée à Verbier et présentée à votre encadrant.e ou à l'organisme dans lequel nous réserverons votre activité.

2) Accès à votre activité, récupération du bon de vos cours et dossards

Lors de la réservation, vous recevrez une confirmation par email récapitulant le choix d'activité, les horaires, les modalités d'accès et les coordonnées de l'encadrant.e. Vous pouvez simplement vous présenter le jour de l'activité avec votre confirmation.

3) Ski-Pass été/hiver – accès remontées mécaniques

Votre forfait n'est pas inclus dans les activités que vous avez réservées. Vous pouvez retirer votre forfait aux caisses de Télérverbier ou sur le site internet www.verbierbooking.com.

4) Modification ou annulation de la réservation

Toute réservation peut être annulée ou modifiée **sans frais** au plus tard 7 jours avant le début de l'activité.

Toute modification ou annulation moins de 7 jours et jusqu'à 48 heures avant le début des cours est soumise au paiement de **50% du coût total**.

Toute modification ou annulation **moins de 48 heures** avant le début des cours est soumise au paiement de **100% du coût total**.

Les activités ont lieu par tous les temps. De mauvaises conditions météorologiques ne constituent pas une raison valable pour l'annulation ou le report d'une activité, pour autant que l'organisme partenaire dispense la leçon. Aucun remboursement, report ou compensation ne sera effectué.

En cas de nouvelle réservation, le client est tenu d'informer Your Sport Adventure en direct ou via la réception de l'hôtel (selon son hébergement) ou l'école suisse de ski via le moniteur.

5) Conditions applicables aux cours collectifs de ski/snowboard

- a. La durée d'un cours collectif est de 3 heures. Cette durée comprend le trajet aller et retour, le temps d'attente aux remontées mécaniques et aux téléphériques et les retards éventuels des participants.

- b. La taille d'un cours collectif est limitée à 6, 7 ou 8 participants. Cette limite peut être dépassée pour les raisons suivantes :
 - Les participants ont rejoint un groupe qui n'est pas adapté à leur niveau.
 - Certains participants progressent bien ou trop lentement
- c. Nous nous réservons le droit de regrouper des niveaux différents à tout moment. Si le nombre minimum de participants (4) n'est pas atteint, nous proposerons un autre mode de formation (par exemple en réduisant le nombre d'heures de cours). Ces modifications ne donnent pas le droit aux participants de réclamer un remboursement ou une compensation.
- d. Les cours se déroulent dans un environnement particulier qui peut être imprévisible. Les participants sont personnellement responsables de leur propre sécurité et de celle des autres. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Les apprenants sont tenus de suivre les ordres du moniteur. Les participants sont seuls responsables de leur équipement (skis, chaussures, vêtements de ski, casque, lunettes, protection solaire ou tout autre accessoires ou matériel qu'ils amènent).
- e. Pour les activités de groupe, l'instructeur n'est pas obligé d'attendre les retardataires.
- f. Les cours collectifs sont généralement dispensés en français et/ou en anglais. Lors d'un cours/une activité privée, l'instructeur parle la langue demandée par le client, sous réserve de la disponibilité des instructeurs.trices.

6) Accident et/ou maladie en hiver

Your Sport Adventure ainsi que ses organismes partenaire déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Les participants doivent avoir leur propre assurance ou souscrire une assurance à la billetterie.

a. Vous pouvez souscrire une assurance au prix de 6 CHF par jour.

L'assurance couvre les prestations suivantes :

- Remboursement du forfait
- Remboursement des cours de ski
- Remboursement des frais de location des skis et du matériel de ski
- Remboursement des frais de sauvetage
- Frais d'ambulance et de transport par hélicoptère
- Frais médicaux et rapatriement

Si vous ne souscrivez pas cette assurance, aucun remboursement ne sera effectué !

Si vous souscrivez une assurance lors de la réservation de votre cours, vous acceptez les conditions générales. En cas d'accident ou de maladie, contactez directement votre assurance, qui vous remboursera sur présentation des documents nécessaires.

- b. Le montant total des leçons est remboursé en cas de **fermeture totale du domaine skiable**. La fermeture totale du domaine skiable signifie que moins de 5 remontées mécaniques fonctionnent pendant toute la journée dans les trois secteurs suivants réunis : Verbier, Savoleyres et Bruson.
- c. Verbier Sport + n'est en aucun cas responsable de l'annulation d'un cours réservé directement auprès du moniteur.

7) Accident et/ou maladie en été

Your Sport Adventure ainsi que ses organisme partenaire déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Les participants doivent avoir leur propre assurance ou souscrire une assurance à la billetterie.

a. Vous pouvez souscrire une assurance au prix de 5 CHF par jour.

L'assurance couvre les prestations suivantes :

- Remboursement du forfait
- Remboursement des cours de sport
- Remboursement des frais de location de matériel sportif

- Remboursement des frais de sauvetage
- Frais d'ambulance et de transport par hélicoptère
- Frais médicaux et rapatriement

Si vous ne souscrivez pas cette assurance, aucun remboursement ne sera effectué !

Si vous souscrivez une assurance lors de la réservation de votre activité, vous acceptez les conditions générales. En cas d'accident ou de maladie, contactez directement votre assurance, qui vous remboursera sur présentation des documents nécessaires.

8) Droit à l'image

Le client autorise Your Sport Adventure et ses partenaires à publier ou à partager des photographies ou des vidéos prises pendant les activités.

Cette autorisation est valable pour toutes les utilisations (publications, sites web, réseaux sociaux).

Si vous ne souhaitez pas donner cette autorisation, veuillez nous en informer.